

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026

Le TRENTE ET UN AOÛT DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 27 août 2026 se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Stéphane VIVIER, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Stéphane VIVIER, Mme Myriam THEVENON, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Jacqueline BERLIER, Mme Sylvie LAURENT M. Jean Serge DUBOUCHET, Mme Nathalie ENTRESANGLES, M. Rémi GOUDARD, M. Charly PINEY.

Pouvoirs de. M. Yves CHOMIER à M. Marc RIVORY, M. Vincent MATRICON à Mme Myriam THEVENON, Mme Maud DEMMELBAUER à M. Stéphane VIVIER, Mme Stéphanie CIACCI à Mme Stéphanie FREYCENET

Absents excusés : M. Lucien PACCALET,

Absents non excusés :

Soit DIX membres présents, QUATORZE

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2026*

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité (Pour 14, contre 0)

2. *Approbation règlements du service d'accueil périscolaire et du restaurant scolaire*

Les conditions d'accueil des enfants au sein des différentes activités périscolaires que sont le périscolaire du matin, la restauration scolaire et le périscolaire du soir, ainsi que les modalités de gestion de celles-ci, sont définies dans un règlement intérieur.

Compte-tenu du regroupement pédagogique des écoles de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay il y a lieu d'harmoniser le règlement de service périscolaire et du restaurant scolaire des deux communes.

VU les projets de règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire ;

Approbation à l'unanimité (Pour 14, contre 0)

3. *Demande de subvention – Enveloppe de Solidarité Pose de volets roulant à l'école primaire La Galoche*

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département de la Loire dispose de deux systèmes de financement spécifiques aux communes rurales : l'enveloppe territorialisée et l'enveloppe de solidarité

Le plafond de subvention de l'enveloppe de solidarité est limité à 7000 €.

Il est proposé de solliciter cette dernière enveloppe pour subventionner les travaux d'installation de volets roulants à l'école primaire de La Galoche

Le coût de l'opération pour les travaux se monte à 14 551,00 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	14 551,00 €	Loire Département Fond de Solidarité	7 000 ,00€
		Autofinancement	7 551,00€
TOTAL	14 551,00€	TOTAL	14 551,00€

Approbation à l'unanimité (Pour 14, contre 0)

4. Vente commune à M et Mme RIVAT Jonathan

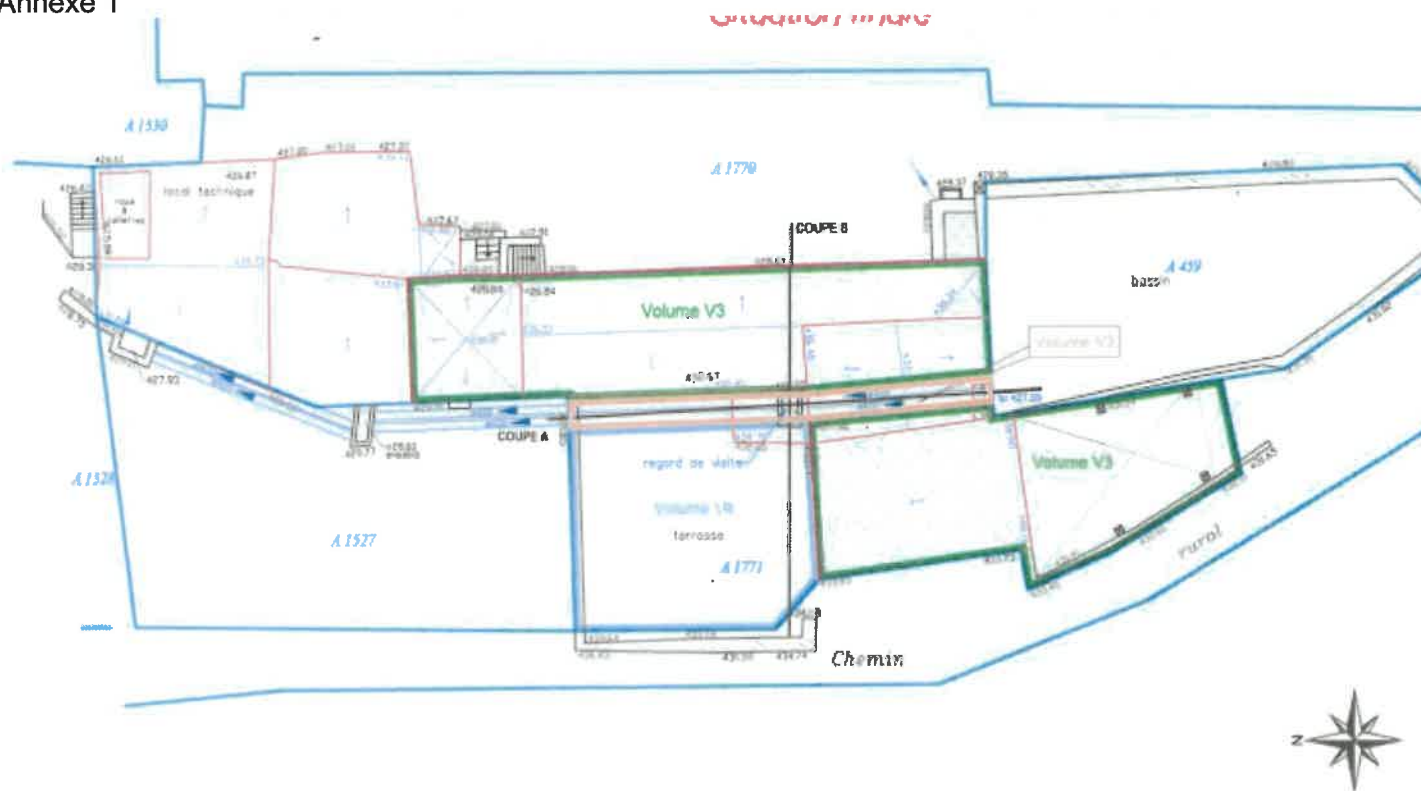
M Le Maire expose au conseil municipal que la commune est en copropriété avec M et Mme Rivat pour l'immeuble situé au lieu-dit Moulin Pinte cadastré section A-1771.

M et Mme Rivat souhaitent acquérir le volume V4 (annexe 1) qui correspond à la terrasse et une partie de la cave au-dessus du bief anciennement lot 16 (annexe 2), afin de leur permettre d'agrandir leur propriété.

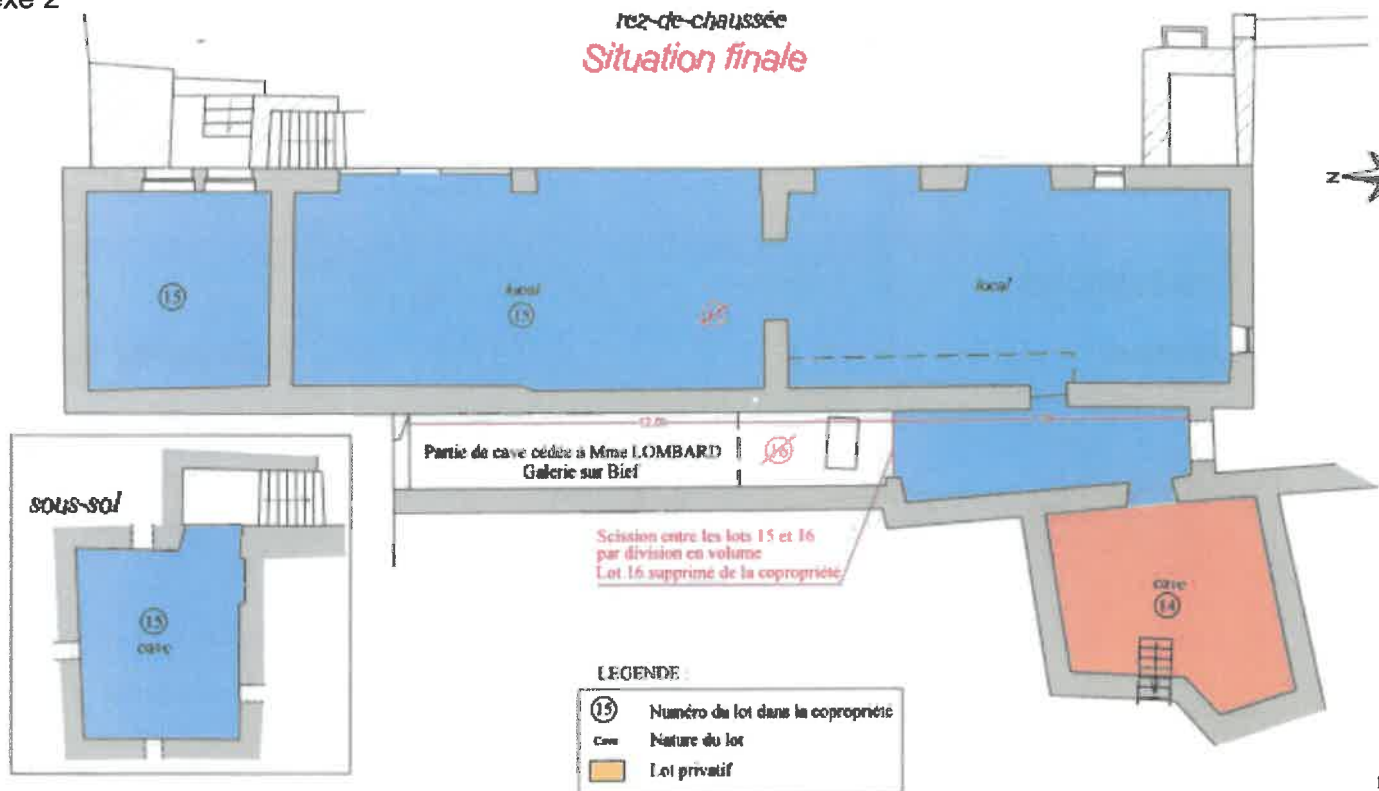
Cette vente entrainera la modification de l'état descriptif de division en volume et la modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété.

Le prix vente globale de définitif à la somme d'un euro, payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique et tous les frais, droits et émoluments afférents à l'acte authentique de vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Annexe 1



Annexe 2



Approbation à l'unanimité (Pour 14, contre 0)

5. Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de la Terrasse sur Dorlay tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de La Terrasse sur Dorlay contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1€ par habitants soit 779€ à la Protection civile,

Approbation à l'unanimité (Pour 14, contre 0)

6. Questions diverses

1-Grenier école : il y a beaucoup de choses dans le grenier, meubles divers qui ont servis à l'école. Il est prévu de faire un tri et ceux qui sont en état feront l'objet d'une vente dans la cour de l'école.

2- Fiabilisation des bases par la valorisation des éléments de confort des habitations : les communes ont reçu un courrier des finances publiques leur demandant les logements où il y avait eu des éléments de confort non déclarés. Le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

3- Comité d'éthique pour la vidéo surveillance : M le maire a vu avec la gendarmerie, il serait bien d'avoir plusieurs personnes de confiance pour visionner les vidéos hors conseil municipal.

4 les prochains conseil municipaux seront à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Fait 02/09/2026

Le Maire



Le secrétaire de séance

